

Paris, le 14 décembre 2000 n° 637/D130

Formation STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Réunion du 5 juin 2000

Compte rendu de l'examen de l'avant-projet
de programme statistique pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Statistiques régionales et locales le 5 juin 2000.

1. Le Conseil affirme son intérêt pour les statistiques infra-communales sur les conditions de vie des ménages ; il renouvelle son appui au projet d'exploitation finement localisée des revenus fiscaux. Il marque également son intérêt pour le volet de l'EPCV concernant la vie de quartier et souhaite que sa collecte puisse bien intervenir en 2001.
2. Le Conseil souhaite que les travaux en vue d'estimations localisées d'emploi soient poursuivis et qu'ils intègrent le niveau de la zone d'emploi et la connaissance des relations domicile-travail.
3. Le Conseil se félicite du démarrage du projet « CLAP », connaissance locale de l'appareil productif, qui vise à mobiliser des sources administratives pour produire des statistiques annuelles détaillées et fiables.
4. Le Conseil souhaite que l'offre des produits de diffusion des résultats du RP 99 à un niveau fin soit rapidement communiquée au public. Il se déclare prêt à exprimer auprès de la CNIL les besoins des utilisateurs (collectivités locales, aménageurs et également chercheurs) de disposer de données leur permettant des études thématiques sur des zonages adaptés à leurs questionnements.
5. Le Conseil souhaite que la concertation sur le RRP se poursuive, notamment sur le RIL. Il rappelle son vœu que la concertation avec les utilisateurs soit poursuivie sur la précision attendue au niveau infra-communal. Il recommande que la validation scientifique de l'opération soit recherchée par toute méthode et notamment par la publication d'articles méthodologiques dans des revues arbitrées.
6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des recommandations du groupe sur la connaissance statistique des finances publiques locales dont il souligne la grande qualité des travaux. Le Conseil salue l'amélioration de la production et de la rapidité de diffusion des données administratives sur les finances publiques locales issues de la DGCP et de la DGCL.
7. Le Conseil note avec intérêt l'amélioration de la coordination et le développement des réseaux de statisticiens régionaux notamment à l'INSEE (OCRE : Offre cohérente en région) et également dans les DIREN, sous la responsabilité de l'IFEN, ainsi qu'à la CNAM-TS.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté à la formation Statistiques régionales et locales, le 5 juin 2000 :

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Service des statistiques, des études et des techniques locales de la DGCL

INSEE

Réseau de l'action régionale du DAR

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sous-direction Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger de la DGCP

COMpte RENDU DE LA RÉUNION
DE LA FORMATION STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES
- 5 juin 2000 -

Président : Yves FRÉVILLE, Professeur à l'Université de Rennes I

Rapporteur : Jean-François ROYER, Chef du Département de l'action régionale, INSEE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. FRÉVILLE)

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (M. ROYER)

II - Avancement des travaux du Groupe de travail sur la connaissance statistique des finances publiques locales (M. CAVAUD)

III - Avancement des travaux du Groupe de travail sur le questionnaire du recensement rénové de la population (M. MULLER)

IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2001
1. Exposé synthétique (M. ROYER)
2. Débat

V - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ALLAIN Jean	Ministère de l'Équipement - DAEI
Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BAUDELET André	CNCA
M.	CAHN Jean-Gilles	ACFCI/CCIP
M.	CAVAUD Denis	INSEE
M.	CHAUVEL Jean-Pierre	IAURIF
M.	CHOFFEL Philippe	INSEE
M.	DAMAI Jean-Philippe	Université de Paris XIII
M.	DARLOT Jacques	AUDIAR
M.	de LOVINFOSSE Gaétan	GERI
M.	DEFRENNE Jacques	DRE
Mme	DENEL Corinne	Ville de Genevilliers
M.	DESPLANQUES Guy	INSEE
M.	FRÉVILLE Yves	Université de Rennes I
M.	FUCHS Pascal	Ville de Montreuil
M.	GROUTHIER Jean-Philippe	INSEE
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	DGCL
M.	MARIOTTE Henri	INSEE

M.	MAZEL Olivier	DARES
M.	MICHON Janik	DATAR
Mme	MOUTARDIER Mireille	SES - DAEI
Mme	OSTRIC Pascale	Comptabilité publique
M.	OUSSET Jean	Université de Montpellier
Mme	PAVARD Christiane	Secrétariat du CNIS
Mme	PIRON Marielle	Ville de Nanterre
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RIANDEY Benoît	INED
M.	ROYER Jean-François	INSEE
M.	SCHERRER Philippe	Comptabilité publique
Mme	SIROTA Evelyne	SCEES
M.	VIENNOT Guy	IFEN

Absents excusés

M.	BURY Jean-Claude	CFDT
M.	DELASSUS Martine	CRCI Ile de France
M.	GARMIRIAN Bernard	BGA Conseil
M.	SAVY Robert	Conseil régional Limousin

M. FRÉVILLE ouvre la séance, en précisant qu'en l'absence de réunion en 1999, la formation a cependant mis en route deux groupes de travail. Le premier sur les finances locales, le second sur le RRP.

I - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2000 (M. ROYER)

M. ROYER, rapporteur de la formation, expose les suites données aux avis sur le programme 2000 :

Avis général

Point 4 - Besoins régionaux et locaux

Les CPER (contrat de plan - Etat-région) ont presque tous été signés, les concertations concourant à l'expression et la satisfaction des besoins ont eu lieu dans la plupart des régions avec une forte expression de questions d'information régionale et locale.

Avis spécifique de la formation SRL

Point 1 - Le RP1999 et la mise à disposition des résultats en 2000

Les résultats provisoires du dénombrement ont été mis à disposition dès juillet 1999, puis de manière de plus en plus précise y compris à des niveaux infra-communaux au cours du 2ème semestre 1999.

Après les difficultés rencontrées avec le consortium la Poste-Bull, l'exploitation principale se termine avec une mise au point des résultats par la codification, la tabulation et le redressement, puis par la production d'outils et de produits de diffusion permettant la mise à disposition des résultats.

Le nouveau calendrier accuse quelques mois de retard par rapport aux dates initialement prévues, néanmoins, la diffusion de l'exploitation principale sera terminée à la fin de l'année 2000.

A partir de l'été et jusqu'à la fin 2000, les résultats d'un même département, pour tous les niveaux géographiques y compris l'infra-communal, seront mis à disposition simultanément.

Les résultats nationaux devraient être disponibles en novembre 2000.

Questions - observations

M. DEFRESNE demande par rapport à la problématique des PDU (plans de déplacements urbains), la date de mise à disposition des informations relatives aux déplacements journaliers intercommunaux.

M. ROYER confirme que fin 2000, dès que l'ensemble des départements sera terminé, l'exploitation principale apportera au niveau communal, des informations sur les déplacements « domicile-travail », « domicile-études ».

Mme DENEL souhaite une clarification sur l'ensemble des diffusions autres que standards, qui seront assurées auprès des collectivités locales, et notamment sur les types de fichiers par communes. Elle ajoute, que le niveau IRIS2000 est insuffisamment détaillé, et regrette de ne pouvoir accéder comme au RP90, au fichier individuel détail par îlot anonymisé.

M. ROYER rappelle alors que la diffusion assurée auprès des collectivités territoriales, bénéficie, contrairement à celle auprès des autres utilisateurs, de modalités particulières, avec la fourniture de données agrégées à l'îlot.

Il est prévu à cet effet, que soit communiqué aux collectivités un fichier agrégé à l'îlot, extrêmement détaillé, qui comportera 1000 données, et que par ailleurs, la mise au point en collaboration avec la FNAU d'un système de tabulation rende disponibles par thème et à la demande 15000 autres données à l'îlot qui seront stockées par l'INSEE.

Conformément à l'avis de la CNIL, le fichier individuel ne sera pas communiqué.

M. FUCHS insiste sur le fait que l'expérience du RP90, permet d'ores et déjà de savoir, que 2/3 des demandes des services municipaux portant sur une sélection géographique associée à une sélection thématique ne pourront être satisfaites à partir de la base de données locale riche de 15 000 indicateurs, proposée par l'INSEE.

Il souligne le peu d'informations disponibles sur le contenu précis des fichiers d'autant que les collectivités auront à réorganiser leur manière d'exploiter ces données, notamment en ce qui concerne l'approche rétrospective du fait de la disparition du fichier détail îlots.

Il considère la disparition du fichier détaillé «pauvre», mais adapté à son sens aux besoins des collectivités comme un recul par rapport à 1990 qui constitue une entrave à l'approche historique.

Il souhaite enfin, que l'INSEE accélère l'information précise sur les supports et fasse un effort de clarification sur les procédures de commandes sur mesure.

M. FRÉVILLE adhère aux préoccupations des collectivités, tout en précisant, que pour le RP99 on ne reviendra pas sur l'avis de la CNIL.

Il propose que pour les prochains recensements, la formation se rapproche de la CNIL pour faire remonter les besoins exprimés par les utilisateurs.

Pour répondre à la demande formulée concernant l'information sur les données, M. ROYER apporte les précisions suivantes : il rappelle que la mise au point de la méthode de tabulation sur mesure est en cours, et que le dessin du fichier agrégé à l'îlot étant disponible, il sera communiqué sans tarder.

M. DAMAIS intervient sur les besoins des enseignants chercheurs des universités et des thésards, s'interrogeant une nouvelle fois, sur le possible rétablissement de l'autorisation de la CNIL sur l'accès aux données et aux tableaux agrégés à l'îlot avec des procédures non dérogatoires et moins coûteuses.

M. ROYER rappelle que la procédure, non dérogatoire, relève de la CNIL. Si la communauté des géographes est disposée à aborder ce problème avec la CNIL, l'INSEE est prêt à l'accompagner dans sa démarche.

M. FRÉVILLE propose une réunion concertée à l'égard de la CNIL, pour faire avancer un certain nombre de dossiers.

Par ailleurs, M. ROYER indique que les coûts sont en forte baisse par rapport à 1990.

M. DARLOT attire l'attention sur l'intérêt de disposer rapidement des projets de conventions relatifs aux fichiers îlot, passés entre l'INSEE et les collectivités locales, afin de connaître l'organisation du circuit de l'information entre la communauté d'agglomérations et les communes de base.

M. ROYER, précise que la collectivité territoriale ou l'organisme public assimilé n'a accès aux données agrégées à l'îlot que pour son périmètre de compétence.

Point 2 - La connaissance des administrations publiques au niveau local

M. ROYER expose les principales évolutions en cours :

- La rénovation de l'enquête sur l'emploi dans les collectivités territoriales a été entamée
- La localisation de l'emploi public d'état, la généralisation des méthodes mises au point dans deux régions a commencé.
- Le groupe de travail sur les finances publiques locales a travaillé et son rapport sera déposé avant la fin de l'année 2000

Point 3 - La localisation de l'emploi salarié et des salaires à partir des sources sociales

- Le projet CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) a été entamé, il devrait aboutir courant 2002 à l'établissement d'une source nouvelle permettant une analyse de l'emploi au niveau local.
- L'interrogation des établissements sur l'enquête annuelle d'entreprises, ce point est encore en suspens (le sujet sera traité dans les programmes 2001).

Point 4 - La connaissance des conditions de vie des populations au niveau local

- L'exploitation finement localisée des fichiers de la DGI a commencé par un test, il permettra la mise à disposition de données sur la dispersion des revenus fiscaux et la composition du revenu à un niveau géographique relativement fin.
- L'enquête comparaison spatiale des prix n'a pas pu être programmée pour 2000 elle le sera dans les prochaines années.
- L'enquête budget des familles est en cours, le projet se terminera au printemps 2001 se posera alors, la question de son utilisation au niveau régional et local.

Point 5 - La connaissance des équipements collectifs

Les études préalables visant à constituer des systèmes d'informations sur les équipements débiteront dès 2000.

Point 6 - L'actualisation des zonages d'études

L'actualisation des zonages d'études, connaissance fine des disparités territoriales, au moment où se développe l'intercommunalité et les PI est prévue, mais elle ne pourra commencer que fin 2000 au moment où on disposera des déplacements domicile-travail sur l'ensemble de la métropole.

Le débat s'engage sur la connaissance des équipements collectifs et sur l'actualisation des zonages d'études

Mme DENEL suggère qu'outre le maire, soit désigné dans les mairies un référent technique notamment, à l'occasion de l'enquête sur les équipements, afin d'assurer une bonne collecte avec un questionnaire correctement rempli.

M. DESPLANQUES informe la formation qu'une mission de réflexion sur un répertoire général des équipements a été créée au département de la démographie. Il s'agit de réfléchir à un répertoire d'informations si possible adressées, sur les équipements existants, pour mieux répondre aux questions sur la localisation fine de ces équipements.

Il ajoute que, dans l'immédiat, il n'est pas prévu de désigner un référent, toutefois, il n'exclut pas l'éventualité de réaliser des enquêtes spécifiques permettant de disposer par exemple d'informations telles que les attractions.

Un point pourra être fait dans un an, sur les méthodologies envisagées pour améliorer l'information sur les équipements.

M. DEFRESNE souligne qu'un travail remarquable a été accompli par l'Insee Nord-Pas-de-Calais à propos des différents zonages d'études utilisés dans la région.

Il souligne également la difficulté selon les thèmes utilisés, à définir précisément un zonage d'études, car avec l'intercommunalité et les contrats de pays notamment, l'évolution est extrêmement rapide dans tous ces zonages.

M. DAMAIS en tant qu'élu municipal chargé de démographie et de service public souhaite savoir dans quel délai les informations du répertoire des équipements seront disponibles au niveau communal.

M. DESPLANQUES indique que le répertoire sera construit à partir de sources administratives et pense que dans deux ans un début de répertoire sera disponible

II - AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

En introduction, M. CAVAUD rappelle que le groupe a été créé fin 1998 et qu'il s'est réuni cinq fois depuis juin 1999.

Puis il rappelle le constat : les formes institutionnelles qui agissent dans le domaine économique et financier sont de plus en plus nombreuses et les relations financières qu'elles entretiennent entre elles sont de plus en plus complexes, c'est ainsi que la première tâche confiée au groupe est un état des lieux de l'information disponible.

Le groupe constate d'emblée qu'il existe une offre d'information abondante pour connaître les finances publiques locales.

Que la demande d'informations tant internationales notamment européennes que nationales et locales, tend à s'accroître avec le rôle croissant joué par les collectivités locales.

Les travaux du groupe et ses recommandations sont détaillés en annexe par M. CAVAUD.

M. FRÉVILLE précise que ce groupe est co-piloté par les deux formations "Statistiques régionales et locales" et "Monnaie, finances, balance des paiements" et que les thèmes relevant de la compétence de cette dernière seront abordés lors de la réunion de cette formation.

Il ajoute que dans le domaine traité par le groupe, les progrès sont rapides et que les utilisateurs sont de plus en plus exigeants.

Il faut alors, compte tenu de la complexification des structures financières locales rationaliser la production d'informations et sans doute maintenir une concurrence entre les services producteurs afin de réduire les délais de diffusion.

Mme AMIEL propose une réunion avec Monnaie, finances, balance des paiements en octobre (fixée depuis au 7/11), pour faire adopter les recommandations du groupe par les deux formations et les soumettre au bureau, puis à l'assemblée plénière qui en prendrait acte en décembre dans l'avis du conseil pour 2001.

III - AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION (M. MULLER)

M. DESPLANQUES apporte quelques précisions, le projet RRP avance, il fera l'objet d'une loi dont l'avant-projet est déjà rédigé. Il a été examiné par un groupe de concertation interadministrative pour vérifier son adaptation aisée compte tenu des implications réglementaires, puis il a été soumis en réunion interministérielle début mars, pour validation par le Secrétariat Général du Gouvernement.

La validation est retardée en raison du support législatif utilisé, il faut en effet utiliser un projet de loi portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier du MINEFI

En conséquence, le texte devrait être soumis aux assemblées à l'automne puis au vote, au printemps 2001.

La collecte ne débuterait alors qu'à l'automne 2002.

Dès que le texte sera validé, les contacts avec les associations nationales d'élus et la FNAU notamment reprendront pour que les communes collaborent avec l'INSEE à l'organisation de la collecte notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'intercommunalité.

Le comité scientifique constitué de spécialistes, réuni en 99 a approuvé dans son rapport, la méthode d'élaboration de la population en particulier dans les communes.

Il souhaite que soient creusés certains aspects méthodologiques, et qu'un effort pédagogique soit fait en direction des producteurs et des utilisateurs.

- Avancement des travaux du groupe CNIS :

La création d'un groupe de travail sur le questionnement, proposée par le bureau du CNIS a été entérinée lors de l'assemblée plénière du 9 décembre.

Le président est François HERAN (Directeur de l'INED)

Les rapporteurs sont Pierre MULLER et Guy DESPLANQUES

La mission de ce groupe co-piloté par les formations "Démographie-conditions de vie" et "Statistiques régionales et locales", est d'accompagner la mise au point des questionnaires du RRP en les allégeant autant que possible conformément au souhait du Directeur général de l'Insee

Le questionnaire devra :

- assurer la continuité par rapport au passé;
- permettre l'obtention des informations nécessaires en particulier à la statistique régionale et locale;
- prendre en compte la méthode du dépôt retrait, en facilitant la compréhension des enquêtés.

Quatre réunions ont été tenues, la première pour présenter à l'ensemble du groupe l'économie générale du projet, les trois suivantes portaient respectivement sur l'emploi-formation, le logement, la mobilité du lieu de résidences et des structures familiales

Il en ressort, qu'en rendant plus pertinentes certaines questions et en utilisant quelques fois d'autres sources administratives, il semble possible par ce biais, d'alléger le questionnaire au moins sur les thèmes emploi et logement

Le groupe se réunira en octobre pour donner ses conclusions

M. CAHN représentant de l'ACFCI indique que les CCI accordent beaucoup d'intérêt au RRP et qu'un groupe de travail réfléchit à l'opération.

Il note que certaines interrogations des CCI, telles que les taux de réponses qu'on peut espérer, le volume des investissements humains et financiers incombant à l'Insee et aux collectivités locales, les types d'informations que l'INSEE restituera aux utilisateurs, restent sans réponse.

Il précise en outre que les CCI sont favorables à la réalisation de tests de grandeur significative comme l'a suggéré l'INED.

Pour M. FRÉVILLE, le dispositif sera testé en vraie grandeur puisqu'il faudra dès le lancement de l'opération commencer à cumuler les données.

M. DESPLANQUES ajoute que la nature de ce recensement, permet de réagir plus rapidement sur la mise au point de la procédure.

Des tests de pré-recensement seront mis en place en juin pour apprécier sur le terrain les capacités des agents recenseurs.

A l'occasion de ces tests, des mesures seront prises pour essayer de se rapprocher des résultats d'un test de grandeur significative.

M. DAMAIS demande à M. DESPLANQUES, s'il est envisagé, dans le domaine de l'emploi, de mettre à disposition dès le début, les tableaux agrégés de la population active au lieu de résidence.

M. DESPLANQUES explique que les données collectées de septembre à juin seront récapitulées en fin d'année et que disposant d'informations sur l'ensemble de la France contrairement au traitement actuel département par département, cela devrait permettre de réduire les délais de diffusion.

M. RIANDEY souligne que le comité scientifique a émis un avis favorable sous réserve que tout fonctionne du côté de la collecte. Il est donc urgent de savoir si un autre plan de sondage devait être retenu car cela impliquerait des conséquences budgétaires importantes.

Il propose que soit pérennisé le comité scientifique.

Mme AMIEL rappelle que ce dernier point a été débattu à la formation Démographie conditions de vie et que le principe du CNIS est le suivant : «pas de groupe d'experts». Pour garder l'esprit de la concertation, le CNIS se doit d'associer les utilisateurs.

M. PUIG, confirme que le point de vue des utilisateurs doit toujours être présent et que le débat sur la scientificité n'est pas du ressort du CNIS .

Il ajoute que le comité scientifique n'a pas été créé par le CNIS même si ce dernier a entendu ses conclusions.

M. OUSSET, en tant qu'élu, rappelle que le recensement est une opération réalisée par le maire sous la responsabilité du MINEFI et du Ministère de l'intérieur.

Il regrette alors que les structures intercommunales prévalent sur le Maire.

Il réagit sur la procédure de fixation de la population légale qui l'inquiète, d'autant qu'un recensement complémentaire 2001 n'a pas été retenu dans le programme statistique et que les DGF, DSU, DSR sont fixées sur des critères de population.

En résumé, y aura-t-il un recensement complémentaire en 2001 ?

Les maires vont-ils disparaître au profit de l'intercommunalité ?

M. FRÉVILLE précise que ces questions feront l'objet du débat parlementaire. Il précise, qu'en ce qui concerne la fixation de la population, les maires souhaitent des chiffres qui se rapprochent de la réalité.

Il ajoute, qu'il semble difficile de ne pas traiter simultanément toutes les communes d'une même agglomération

M. DESPLANQUES : le débat sur la prise en compte de l'intercommunalité est ouvert notamment avec le Ministère de l'intérieur.

Pour ce qui est de la fixation de la population légale, l'objectif du RRP est d'assurer par ses procédures de collectes et de sondages, l'égalité de traitement entre les communes et de fournir à tout moment un chiffre de population le plus proche possible de la réalité.

Toujours à propos de l'intercommunalité, M. LE GLÉAU précise que les responsabilités confiées aux maires en tant que représentant de l'Etat ne sont pas déléguables à l'intercommunalité sans un texte de loi. Il est donc envisagé dans le projet de loi, que les communes qui le souhaitent puissent transférer dans le respect des règles, ces responsabilités au conseil de l'EPCI.

Cela permettrait que la gestion de la collecte soit assurée par l'intercommunalité

Sur le maintien des recensements complémentaires il indique que jusqu'à la publication du premier décret authentifiant les résultats du RRP, les recensements complémentaires continueront d'exister.

Une nouvelle allusion à la DGF amène M. FRÉVILLE à rappeler que les communes conservent le bénéfice des chiffres de population du recensement complémentaire qui sont parfois supérieurs à ceux du recensement général.

M. LE GLÉAU confirme qu'une loi votée 1999 permet le maintien en francs courants de la DGF pour les communes dont la population diminue.

M. DAMAIS interroge sur les dates d'ajustement de la population des communes d'une même agglomération.

M. DESPLANQUES rappelle que le principe du RRP est tournant pour les communes de moins de 10 000 habitants et qu'il est prévu, une procédure d'actualisation à partir des fichiers administratifs pour rendre comparables les données entre communes voisines qui n'auraient pas été recensées en même temps.

M. GROUTHIER revient sur le questionnement et les variables concernant l'emploi et la possibilité de chiffrer l'activité économique. Il craint qu'il y ait d'une part une éventuelle perte d'informations, et d'autre part, que des décisions soient prises sans en mesurer l'impact (garder ou non certains items). Il appelle à réfléchir à la fois sur le type d'informations souhaitées, sur les implications des nouvelles procédures et sur la capacité à exploiter certaines données. L'objectif étant de produire au moins annuellement des estimations d'emploi.

Mme DENEL fait deux propositions :

- qu'un groupe composé d'experts et de non-initiés, réfléchisse sur la qualité notamment des données infracommunales du RRP.
- qu'un autre groupe travaille sur le RIL, afin d'apporter des éclaircissements sur ces interrogations : que contient-il ?, comment s'organisent la collecte, la mise à jour ?, quelles seront les données administratives utilisées ?

M. FUCHS confirme la nécessité de réfléchir sur le RIL qui n'était pas conçu pour les communes de moins de 10000 habitants. Il s'interroge sur la façon de gérer une agglomération comportant les deux types de communes.

Il conclut en proposant qu'à l'image du questionnement, des groupes de travail soient mis en place sur d'autres thèmes.

M. DESPLANQUES rappelle que l'objectif du RIL est de construire un répertoire exhaustif d'immeubles à usage d'habitation et d'immeubles d'activité.

Il précise qu'avec la montée en charge du système, la synthèse des données issues des fichiers de la caisse d'assurance maladie qui seront utilisés ne seront pas, dès l'an prochain de qualité.

Il informe par ailleurs, que sur la gestion et l'utilisation du RIL, des contacts sont en cours avec :

- l'association des ingénieurs des villes pour formaliser la collaboration sur la mise à jour et l'entretien du répertoire;
- la CNIL pour un conseil sur la diffusion de l'information : comment répondre aux demandes en dehors du découpage IRIS ?

Ce sujet fera prochainement l'objet d'une discussion avec la CNIL pour que le RIL puisse être utilisé notamment par les communes qui l'alimentent.

Pour répondre au souhait de M. RIANDEY, il indique qu'un séminaire méthodologique aura lieu fin septembre; il sera suivi de rencontres thématiques sur la méthodologie du recensement, peut-être pourra-t-on par ce biais mais également par la présentation d'articles dans des revues à références, faire valider la méthodologie par des scientifiques.

M. FRÉVILLE confirme qu'il est souhaitable que des organes externes à l'Insee puissent valider le système du recensement sur le plan scientifique.

IV - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2001

4.1. Exposé synthétique (M. ROYER)

1) Les grandes opérations

2001 verra l'aboutissement de deux grandes opérations statistiques avec la mise à disposition des résultats du RP de 1999 pour la partie exploitation complémentaire et par ceux du RGA qui sera disponible à la fin 2001.

2) Annonce d'enquêtes spécifiques

Un ensemble fourni de projets d'enquêtes soit renouvelées, soit nouvelles et originales est annoncé. On peut citer des thèmes originaux comme le marché régional et local de la publicité ou encore la vie de quartiers projet commun à l'Insee et plusieurs ministères.

3) L'utilisation de sources administratives

Les statistiques régionales et locales s'appuient surtout sur des sources administratives ou de la synthèse de sources administratives et d'enquêtes. On relèvera ici, les efforts poursuivis dans l'établissement et la transmission des sources administratives :

Le projet national arrivant à son terme, l'INSEE envisage de développer la transmission de la source TVA pour des exploitations régionales afin d'obtenir des informations sur le chiffre d'affaires de certains secteurs;

Conditions de vie et ménages

La CNAV a commencé en 1999 à publier des informations sur les retraites au niveau régional et continuera dans les années à venir;

La CNAF poursuit avec les DR de l'INSEE l'effort d'établissement de statistiques locales;

Sous réserve de l'accord de la CNIL sur les conditions de la diffusion locale des statistiques sur les revenus fiscaux, l'expérimentation sur les statistiques fiscales s'étendra l'an prochain à l'ensemble du territoire national;

L'établissement par les notaires et l'INSEE, d'un indice de prix du logement pour l'agglomération parisienne mais aussi pour la province;

La reprise de l'alimentation de l'échantillon démographique permanent débutera en 2001;

On note également les efforts faits sur l'utilisation complémentaire de statistiques d'enquêtes par l'exploitation des sources conjointes;

Le SESSI va reprendre la régionalisation de l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie;

Les efforts consacrés par le Ministère de l'équipement à la source SITADEL pour la mise à disposition des résultats de la construction -permis de construire- et l'affichage de dates réelles et non plus administratives.

4) Le recours à l'internet

La Douane va développer un site internet, dédié aux statistiques douanières régionales à périodicité trimestrielle.

Le SITRAM recourra à l'intranet pour mettre à disposition de ses échelons régionaux les informations se rapportant au transport.

5) Des points saillants de ces programmes portent plutôt sur des questions d'organisation, de méthodes et de réseau.

Pouvoir profiter des réseaux existants est une préoccupation forte. Des efforts dans ce sens commencent à se développer notamment à l'INSEE où une réflexion est en cours, pour offrir une aide plus importante aux DR dans les opérations régionales. Des méthodes communes pourraient être développées par exemple, des kits d'enquêtes qui permettraient d'abaisser les coûts de réalisation de certaines enquêtes jugées localement utiles par les partenaires et les enquêtés.

4.2 - Le programme statistique de la DGCL

M. LE GLÉAU indique que les travaux statistiques menés à la DGCL portent principalement, mais pas exclusivement sur les finances publiques locales

La DGCL exploite également des documents administratifs existants établis à d'autres fins que la statistique.

Les travaux sont suivis de publications annuelles sur la fiscalité des collectivités. Un effort est fait pour réduire les délais de diffusion des résultats de la fiscalité de l'année.

La diffusion sur internet sera encore développée et enrichie à partir de 2001.

D'autres sujets à la limite de la statistique sont également traités :

Les fichiers et la cartographie associée des EPCI; la collecte est plus aisée pour les EPCI à fiscalité propre, pour les autres plus nombreux la collecte est plus difficile et le rattrapage du retard accumulé est en cours.

Le fichier au 1/1/1999 sera mis à jour en continu afin de réaliser une publication chaque année

En complément de l'enquête INSEE auprès des collectivités territoriales, l'exploitation des bilans sociaux des fins d'années impaires, permet d'obtenir des informations sur les effectifs des collectivités locales.

L'état des collectivités territoriales au 31/12/1999 qui sera transmis fin 2000, sera exploité et les résultats publiés en 2001.

L'objectif est d'améliorer la qualité de ces résultats par rapport à ceux de 97.

4.3 - Le programme statistique de la DGCP

M. SCHERRER expose les travaux statistiques réalisés par la DGCP ceux-ci s'appuient sur des sources administratives.

Travaux statistiques menés en 2000 :

- mise à disposition mi-2000 sur internet de données individuelles consolidées des communes de plus de 10 000 habitants, puis fin 2000 les données sur les départements avec l'accord de l'association des régions de France.

- mise en place de l'application de centralisation des comptes des EPCI et des budgets annexes concourant à la production de données plus fines.

A partir des comptes de l'année 1999 centralisés dès fin 2000, le détail des comptes comportera 400 rubriques.

Les travaux 2001 s'appuient sur ceux menés en 2000 et sont orientés vers l'intercommunalité :

- la centralisation des comptes de gestion pour les établissements à fiscalité propre qui sera entreprise dès le début 2001 permettra d'enrichir la publication «Finances publiques locales - premiers résultats», avec des éléments sur l'intercommunalité ;

- la diffusion rapide des premiers résultats des comptes définitifs est envisagée à partir d'un 4 pages ;

- la création d'une publication sur les établissements publics locaux qui fournirait des analyses financières détaillées par type d'EPCI et présenterait vers 2001-2002, une vision régionale des comptes des EPCI est programmée ;
- pour les groupements à fiscalité propre est envisagée, à l'horizon 2002, la réalisation de notes de conjoncture infra-annuelles, et dès 2001 une fiche financière individuelle présentant les principaux éléments budgétaires et comptables ;

Les travaux futurs sont de taille, il s'agit de l'intercommunalité, de la consolidation des comptes (budgets principaux, budgets annexes des collectivités), du développement de collaborations plus étroites au niveau local, de la réalisation d'études avec l'INSEE sur les finances publiques locales.

4.4 - Les débats

La discussion est en cours sur deux points :

L'INSEE réfléchit sur l'emploi, où la demande est forte pour l'obtention régulière et sur l'ensemble du territoire national, d'estimations d'emploi aux niveaux régional, départemental et même, infra-départemental sur un zonage.

La collecte de l'information pour l'établissement de l'enquête annuelle d'entreprise est difficile. Il faut donc identifier les informations qui doivent être obtenues par ce moyen et celles qui doivent être réservées à d'autres modes de collecte. La discussion est en cours entre les services qui s'occupent de l'enquête.

M. FRÉVILLE s'intéressant aux coûts des enquêtes, constate, qu'il n'y a pas d'informations disponibles sur ce sujet et considère que cela faciliterait les arbitrages.

M. PUIG rappelle que cette demande a déjà été exprimée, pour y répondre il faudrait convaincre les services statistiques de faire cette opération; cela risquerait d'accroître leur charge de travail.

Mme AMIEL à l'exemple de son expérience de comparaison européenne, propose pour 2001 une expérimentation sur deux enquêtes, selon une méthode simple d'évaluation au prorata du nombre de personnes mobilisées pour chaque opération.

M. FRÉVILLE s'interroge sur la régionalisation des comptes de l'Etat qui est repoussée en attendant la mise en place du projet ACCORD qui intégrera le lieu d'exécution de la dépense.

M. OUSSET s'interroge sur les agrégats de comptabilité nationale et régionale.

M. ROYER précise à propos des agrégats régionaux, que le passage au SEC 95 est en cours. Il attire l'attention sur les répercussions du nouveau système sur les résultats qui seront obtenus en comptabilité régionale.

Les séries de PIB et de valeur ajoutée sectorielle qui sont en cours d'achèvement permettront de reprendre en nouveau système de comptabilité régionale les séries publiées antérieurement et de revenir à un rythme normal de publication.

Le retard enregistré par la comptabilité nationale s'explique par la charge de travail supplémentaire induite par le passage à la nouvelle base.

M. GROUTHIER indique que pour les agrégats régionaux, une série 94/95/96 de PIB et de valeurs ajoutées sectorielles régionales conformes au SEC95 et en NAF seront disponibles en données définitives avant la mi-juillet 2000 et qu'une première évaluation pour les années 97/98 le sera également.

Pour l'avenir, leur délai de production est conditionné par la réalisation des comptes nationaux, le délai visé est de 24 mois avec, dans l'intervalle, des résultats provisoires, fondées sur les données nationales et les évolutions d'emploi.

Il affiche l'objectif pour les comptes des ménages, d'une remise à flots conforme au SEC95, pour la fin 2000, avec une nouvelle série sur laquelle plane toutefois une incertitude concernant la façon d'affecter la consommation ajustée ou le revenu ajusté aux ménages en les régionalisant.

Il propose qu'au niveau départemental sur le PIB un point soit fait tous les 4 à 5 ans et qu'on se contente chaque année d'une actualisation à partir de l'emploi, calée sur les totaux régionaux.

En réponse à cette proposition, M. OUSSET ajoute que les demandes sont plus nombreuses au niveau départemental que régional.

V - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (*Mme AMIEL*)

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Marie-Andrée LAURÉAT

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 10 janvier 2001. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2000.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Extrait du rapport du CNIS n° 54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques 2001